



Dimanche 10 avril 1994. Le ministre de la Coopération, Michel Roussin, déclare : « Les soldats français n'interviendront pas dans le conflit (...). Notre mission est une mission strictement humanitaire pour permettre aux ressortissants français de quitter le Rwanda. »

La veille, à l'aube, quelque 190 parachutistes du 3e RPIMa, en provenance de Centrafrique, ont débarqué sur l'aéroport de Kigali. Les cinq Transall, qui les ont aérotransportés avec du matériel léger, ont atterri sans difficultés sur l'aéroport de la capitale contrôlé par l'armée. La mission est claire et stricte : évacuer les ressortissants français (au nombre de 525) et étrangers, et repartir aussitét

Selon un avertissement du FPR, les militaires français dépêchés au Rwanda, de même que les paras-codos belges, ne seront tolérés que le temps des opérations d'évacuation. Les Tutsis se souviennent de la situation en 1991, lors de l'offensive du FPR. Les unités françaises avaient participé aux opérations d'évacuation, « puis sont restées trois ans »...

Le lundi soir, une bonne partie des ressortissants étrangers a déjà été évacuée. Des éléments du COS (commandement des opérations spéciales), arrivés avec les parachutistes du 3^e RPIMa, sont chargés de retrouver des civils français résidant en ville et de protéger l'ambassade et le centre culturel français.

Le mardi matin, un début de panique parcourt la capitale, secouée par de violents tirs d'artillerie. Les états-majors français et belges décident alors — peut-être trop rapidement — de défaire le dispositif et de se replier sur l'aéroport. L'ambassade de France sera abandonnée précipitamment.

Dans la soirée du mardi 12 avril, 1 150 soldats étrangers stationnaient encore à l'aéroport (350 Français et 800 Belges). Paris décidait alors d'alléger le dispositif et de retirer le tiers de ses effectifs au 14 avril. Trois jours plus tard, la quasi-totalité des parachutistes français ont rembarqué à des tination de la République centrafricaine. Seuls quelques éléments des forces spéciales vont rester en « sonnettes » afin de rendre compte des événements à l'état-major de l'armée de terre.

